

Réagir face aux risques

Editorial



Sommaire

Les risques majeurs à Quéven	p. 2
Qui m'alerte? Quelle attitude adopter?	p. 4
Les risques naturels	p. 6
Les risques industriels	p. 8
Zoom Sicogaz	p. 12
Les acteurs de la crise	p. 14
Informations utiles	p. 16

La prévention commence par l'information. Celle-ci doit favoriser, chez chacun d'entre nous, une culture de sécurité civile. Cela permettra non seulement d'évaluer la vulnérabilité de la commune par rapport aux risques naturels et technologiques, mais aussi d'**acquérir une conscience du risque**, d'**anticiper les mesures préventives** appropriées et d'**adopter le comportement adéquat** face au danger en situation d'urgence.

Ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été rédigé en lien avec le Cabinet Conseil Lexis de Tréguier (22). Il vise à sensibiliser la population aux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur notre territoire, à informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés, ... Il a conduit la commune à élaborer son PCS (Plan Communal de Sauvegarde) approuvé et transmis aux services de l'Etat en octobre 2018.

Le risque zéro n'existe pas, mais **la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines, économiques et environnementales.**

Marc BOUTRUCHE
Maire de Quéven





Les risques majeurs à Quéven

La Préfecture du Morbihan a recensé, au sein du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, les risques majeurs pouvant avoir lieu à Quéven.

Les inondations par le Scorff



Les séismes



Les mouvements de terrain



Les intempéries et tempêtes



Le risque industriel Siccogaz



Le transport de matières dangereuses



L'accident nucléaire



La surverse de barrage



La commune de Quéven n'a pas subi de nombreuses catastrophes depuis ces dernières années. Les plus importantes sont les tempêtes d'octobre 1987 et de décembre 1999. Ces deux événements ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.



Qui m'alerte?

Quelle attitude adopter?

Les autorités et la commune peuvent être amenées à déclencher une alerte en cas d'évènement grave :



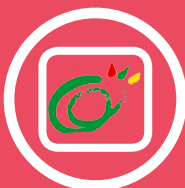
Ecoutez la radio sur France Info - 105.5 FM et France Bleu 90.4 FM



Respectez les consignes des agents de police municipale.



Consultez le site internet de la mairie.



Consultez l'application Quéven sur votre téléphone portable.



En cas d'activation de la sirène Sico-gaz, abritez-vous dans un local.

En cas d'alerte, il est essentiel que tout un chacun adopte une attitude responsable permettant sa mise en sécurité et celle des autres. Des consignes particulières par risque sont énumérées ci-après. Dans tous les cas :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel prendra les mesures de sécurité adaptées.



Ne téléphonez qu'en cas de nécessité. Laissez les lignes disponibles pour les secours.



Respectez les consignes des autorités.



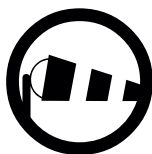
Evitez tous déplacements inutiles.



Ne fumez pas.

Les risques naturels

Une partie de la commune est située en zone inondable. Il s'agit uniquement des rives du Scorff. Ces dernières n'étant pas habitées, le risque reste très contenu. Il convient avant tout de ne pas s'aventurer dans les zones inondées.

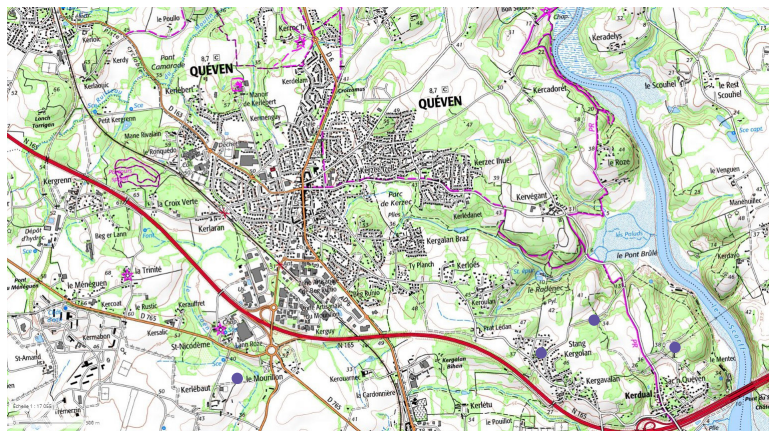


Les tempêtes constituent le risque le plus courant dans la commune. Elles sont principalement hivernales et conduisent à des dégâts importants sur la végétation, sur les réseaux de distribution d'électricité ainsi que sur les bâtiments. Les services de Météo France sont en charge de l'émission des bulletins de vigilance permettant d'anticiper la mise en oeuvre des principes de mise en sécurité des personnes et des biens.

Les mouvements de terrain peuvent être liés aussi bien à des séismes - aléa identifié très faible dans la région, ou à des effondrements des cavités - principalement des ouvrages militaires. Ces derniers phénomènes sont très localisés et identifiés.



Cartographie des cavités



- Localisation des cavités

Carte IGN, sources : Ministère de l'écologie et de la transition énergétique

Comment se protéger et protéger ses proches

Les inondations par le Scott



Ne vous engagez pas sur des voies inondées.



Ne vous approchez pas des zones inondées.

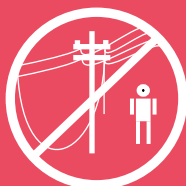
Les intempéries et tempêtes



Évitez tous déplacements inutiles.



Ne vous promenez pas en forêt.



Ne vous approchez pas des files électriques tombés à terre.

Les mouvements de terrain



En cas d'effondrement, éloignez-vous des constructions.



Eteignez le gaz et l'électricité.



Ne fumez pas.

Les risques industriels

Le risque industriel est présent à quatre titres sur le territoire communal :

- ✎ **Le risque de rupture de barrage,**
- ✎ **Le risque d'accident de transport de matières dangereuses,**
- ✎ **Le risque de pollution nucléaire,**
- ✎ **Le risque lié à l'activité industrielle de la société Sicogaz.**

Concernant le risque de surverse du barrage de Guerlédan, la commune étant située aux bords du Scorff, elle est relativement peu concernée par ce phénomène. La vague n'atteindrait qu'une dizaine de centimètres.



Les accidents de transports de matières dangereuses peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire national. Cependant, certaines voies peuvent présenter plus de danger et ce malgré les dispositions de sécurité prises. La commune de Quéven est plus particulièrement concernée par la route nationale 165 et par un gazoduc situé à l'Est de la commune.

La commune de Quéven, comme l'ensemble du territoire national, peut être concernée par une pollution radiologique. La catastrophe de la centrale ukrainienne de TCHERNOBYL a conduit à une pollution d'une grande partie de l'Europe.



En cas d'émanation toxique, la Préfecture déclenchera, sur ordre du Gouvernement, le plan ORSEC IODE. Ce dernier prévoit la distribution à l'ensemble de la population d'un vaccin sous forme de comprimés.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Quéven prévoit les modalités de distribution des pastilles d'iode stable à la population. Cette distribution s'effectuera à partir des pharmacies de la commune.

Comment se protéger et protéger ses proches



Ne vous engagez pas sur des voies inondées.



Abritez vous dans un local.



Abritez vous dans un local.



Ne vous approchez pas des rives du Scorff.



Eteignez le gaz et l'électricité.



Fermez vos fenêtres et volets.



Fermez vos fenêtres et volets.



Eteignez le gaz et l'électricité.



La commune abrite un centre de reconditionnement de bouteilles de gaz au lieu-dit Kergrenn. L'établissement de Quéven a pour activité le déchargement de camions citernes de GPL, le stockage de GPL et le chargement de camions citernes de GPL de plus petite capacité. L'établissement stocke aussi des bouteilles de GPL pour le compte de ses clients.

La commune abrite un centre de reconditionnement de bouteilles de gaz au lieu-dit Kergrenn. L'établissement de Quéven a pour activité le déchargement de camions citernes de GPL, le stockage de GPL et le chargement de camions citernes de GPL de plus petite capacité. L'établissement stocke aussi des bouteilles de GPL pour le compte de ses clients.

Dans le cadre de l'activité de l'établissement, la libération accidentelle de gaz pendant les opérations de chargement/déchargement ou le stockage peut conduire à un risque d'inflammation ou d'explosion.

Les effets potentiels associés aux accidents majeurs identifiés sont :

- ✎ des effets thermiques,
- ✎ des effets de surpression.

Pour l'ensemble des phénomènes dangereux, l'établissement dispose des mesures de maîtrise du risque suivantes :

- ✎ réseau de détecteurs gaz et flamme,
- ✎ réseau de boutons d'arrêt d'urgence avec mise en sécurité automatique des installations,
- ✎ systèmes permettant de prévenir le suremplissage des capacités et la montée en pression,
- ✎ système de défense incendie permettant de refroidir et d'arroser les installations.

Ces systèmes permettant de prévenir la survenance d'un accident majeur et de mettre en sécurité les installations. Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels.

De plus, un système de téléalerte ainsi qu'une plaquette spécifique sur les comportements à tenir a été distribuée aux riverains et disponible en mairie.

Comment se protéger et protéger ses proches



Si vous êtes riverains, vous serez informé par un message téléphonique. Gardez le téléphone avec vous, vous serez tenu informé de l'évolution de la situation et de la fin de l'alerte.

Une sirène sera également activée. Elle diffuse un son modulé de 3 fois une minutes et 45 secondes, chacune espacée de 5 seconde.



Si vous êtes à proximité de Sicogaz, éloignez-vous.



Fermez vos fenêtres et volets et éloignez-vous des pièces vitrées.



Abritez vous dans un local et confinez-vous.



Ne fumez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Le personnel prendra les mesures de sécurité adaptées.



Ne téléphonez qu'en cas de nécessité. Laissez les lignes disponibles pour les secours.



Si vous habitez dans le périmètre, gardez votre téléphone allumé. Vous pourrez être contacté par les secours.

Les acteurs de la crise

Le Maire

Il est le responsable du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui résume les missions de la commune en cas de crise est le Directeur des Opérations de Secours (hors Plan Orsec) et coordonne la cellule de crise municipale facilite les actions des sapeurs-pompiers et des forces de l'ordre rend compte aux autorités préfectorales.

Le Préfet

Il coordonne les forces de secours, peut déclencher le plan Orsec et peut devenir Directeur des Opérations de Secours si la crise concerne plusieurs communes ou si elle dépasse les moyens de la commune.

Lorient Agglomération et les communes voisines

Les structures intercommunales et les prestataires de réseau gèrent et adaptent à la situation les services à la population qui les concernent (électricité, gaz, déchets, eau, assainissement, etc).





Les écoles et entreprises

Les établissements scolaires de Quéven ont mis en oeuvre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité. Des exercices sont régulièrement organisés et l'ensemble du personnel est sensibilisé aux consignes à tenir en cas de survenance d'un évènement grave.

Les établissements recevant du public comme les entreprises relaient l'alerte aux salariés et clients. Ils peuvent être mis à contribution dans les actions de sécurisation ou de retour à la normale.

Chaque habitant

Chacun contribue par ses actions à la sécurité collective. En cas de catastrophe, il est attendu de chacun :

- ✎ d'informer les secours de la situation,
- ✎ de se mettre en sécurité,
- ✎ de faciliter le travail des secours par son comportement,
- ✎ de se montrer patient et solidaire.

En cas d'évacuation, il est demandé à chacun de respecter les consignes données par les autorités et :

- ✎ d'emmener avec soi ses papiers d'identité et moyens de paiement, ses médicaments et vêtements de rechange,
- ✎ de signaler si un hébergement est nécessaire ou d'informer les agents de l'adresse d'évacuation.

Informations utiles

Numéro d'urgence unique : 112

Pompiers : 18

SAMU : 17

Gendarmerie Nationale : 18

Mairie : 02.97.80.14.14

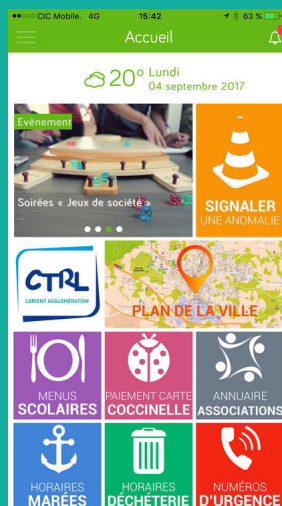
www.queven.com

www.risques.gouv.fr

www.georisques.gouv.fr

Installez l'Application Quéven sur :
App Store ou Google Play.

N'oubliez pas d'activer vos notifications dans votre menu paramètre du téléphone.



Le présent DICRIM a été élaboré par le Cabinet Conseil Lexis. L'utilisation des illustrations est soumise à autorisation.